



Nos voyageurs sont maintenant sur la route et vous visiteront prochainement avec les échantillons les plus complets en fourrures, casques en imitation, calottes, gants, mitaines et souliers mous.

Vous êtes priés de bien vouloir attendre que vous ayez eu l'occasion d'examiner nos échantillons avant de placer vos commandes. Nous vous assurons que la qualité des matériaux employés et le fini des marchandises ne laissent rien à désirer.

Z. PAQUET,
QUEBEC.

LA
Semaine Commerciale
7 SAULT-AU-MATELOT Téléphone 744.

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année.....\$2.00
Pour 6 mois..... 1.00

Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de refus d'abonnement,—il en sera de même des avis de changement d'adresse,—ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion..... 10c. la ligne
insertions subséquentes..... 8c.

MESURE AGATE

Atelier Typographique

DE

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Attention et promptitude

CARACTERES NEUFS ET VARIÉS,

PRESSES MODERNES

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût,
Papeterie de commerce, Formules de loi,
Factums, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : Papeterie imprimée pour
Beurreries et Fromageries.

Attention particulière pour commandes par la
poste, adressée. BOITE 232.

Téléphone 744.

AUX ABONNES

Prière de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'à votre abonnement est payé. Evitez-nous, s.v.p., des frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTHE & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 1er Mai 1896

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un travail qui nous paraît extrêmement bien fait sur l'élevage des poules et le choix des meilleures races convenables au pays. Cet écrit est dû à la plume d'un spécialiste M. J. B. Plante, et a reçu l'approbation de hautes autorités en la matière.

x

Une autre réforme qui s'impose, c'est le "scavenging". A l'heure qu'il est, cette mesure d'hygiène est laissée à l'initiative des particuliers. Bon nombre paient déjà de leur poche pour faire enlever les débris domestiques ; mais cette précaution sanitaire est loin d'être générale. Notre système d'hygiène sera incomplet tant qu'il n'y aura pas un service municipal organisé à cette fin.

x

Plus d'un genre de commerce se plaint à bon droit d'une concurrence assurément bien déloyale et illégitime. Des maisons étrangères ont ici des agents résidents qui tiennent leur bureau dans leur poche et vont d'une porte à l'autre vendre et acheter ; comme ces colporteurs d'un nouveau genre n'ont que leur pension à payer, ils peuvent naturellement offrir des avantages notables à leurs clients. Le montant d'affaires qu'ils font ainsi est autant d'enlevé au commerce local.

Nous demandons l'imposition d'une taxe sur ces agences ambulantes, comme on en a imposé sur les colporteurs.

x

On nous fait remarquer avec raison que la rue de la Fabrique gagnerait à être coupée en deux par une rue nouvelle qu'on pourrait percer à assez peu de frais, car il n'y a qu'une profondeur de maison

à exproprier pour relier la rue Garneau à la Place de l'Hôtel-de-Ville.

En arrière de la rue de la Fabrique, il y a en effet cinq rues sans issue qui se trouvent complètement masquées par une ligne compacte de maisons. Un débouché sur la Place de l'Hôtel-de-Ville augmenterait notablement la valeur de la propriété dans ce quartier aujourd'hui isolé.

Une autre bonne idée pour les municipaux. L'unique côte du Palais est insuffisante et incommode pour l'allée et venue des équipages et voitures de charge. Pourquoi ne pratiquerait-on pas dans le défaut de la colline une seconde descente obliquant en sens inverse de la côte actuelle ? La bifurcation pourrait partir du pied de la rue du Palais et serait très commode, surtout pour les lourdes charges.

x

Le 13 mars dernier, le *Moniteur du Commerce* disait, pour excuser ses assauts contre les liquidateurs de Québec :

"Notre but n'est pas d'attaquer celui-ci ou celui-là des liquidateurs, mais de démontrer par des faits la nécessité d'une loi de faillite."

Le 20 mars, il ajoutait :

"Ces documents nous sont venus de Québec directement de la part d'intéressés et n'étaient pas en réalité des documents privés."

S'autorisant de ces déclarations, un marchand de cette ville a transmis au *Moniteur* l'édifiant bordereau de dividende *in re* A. I. Gravel, que nous avons publié dans notre numéro du 17, en lui demandant de le reproduire à l'appui de sa thèse.

Voilà deux semaines de cela, et le *Moniteur* n'a encore rien publié ; il ne souffle plus mot.

C'est ce que nous pensions aussi : notre confrère visait plutôt les liquidateurs québécois que le système des faillites.